



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | VIGNE

N° 8, 29 juin 2018

- Canicule : risque de phytotoxicité.
- Développement phénologique (EL15 à EL29) et degrés-jours.
- Plusieurs insectes et acariens sont présents.
- Maladies : premiers symptômes de blanc en Montérégie-Est, présence de pourriture grise.
- Traitements au cuivre : Assurez-vous de prévenir l'accumulation dans les sols.
- Coulure et dessèchement de la rafle.
- Aération des plants.

RISQUE DE PHYTOTOXICITÉ

Selon les météorologues de [Météomédia](#), la prochaine canicule sera extrême dans le sud du Québec. Les températures ressenties pourraient dépasser 45 °C et cette canicule pourrait durer plus d'une semaine dans le sud de la province.

En raison de ces conditions, les risques de phytotoxicité sont en hausse. Les applications de pesticides et la chaleur intense ne vont pas bien ensemble, surtout pour les matières actives déjà connues pour causer de la phytotoxicité lors de températures supérieures à 25-27 °C, entre autres les composés soufrés, le cuivre, le captane, les huiles, les fertilisants foliaires et les produits émulsifiables. De plus, l'humidité relative élevée qui limite la transpiration favorisera un séchage très lent des produits pulvérisés, ce qui contribue à augmenter la phytotoxicité sur les plants.

La bonne nouvelle, c'est que plusieurs champignons ne survivent pas à ces conditions extrêmes.

Si vous devez absolument intervenir, choisissez des produits réputés moins sensibles à la chaleur et faites-le dans un moment de relative fraîcheur.

DÉVELOPPEMENT PHÉNOLOGIQUE

Sur l'ensemble des sites, les stades varient entre allongement de l'inflorescence (EL15) et baies de la taille d'un plomb (EL29). Vous pouvez consulter ce [document](#) pour avoir un aperçu de l'évolution régionale des degrés-jours.

INSECTES ET ACARIENS

Les collaborateurs du Réseau ont observé la présence et quelques dommages de [scarabée du rosier](#), de [cicadelles](#), [d'érinose](#) et de [phylloxéra](#). Vous pouvez consulter l'[avertissement N° 6](#) du 15 juin 2018 pour en savoir plus sur ces insectes.

Pour les sites les plus chauds, le chevauchement des générations de phylloxéra est commencé et il sera maintenant plus difficile d'intervenir avec un insecticide. Par contre, pour les régions de la Capitale-Nationale et de l'Estrie, les larves devraient éclore d'ici les 2 à 3 prochains jours (28-29 juin). Il est donc encore temps d'[intervenir au besoin](#) sur les sites avec un historique de dommages importants. Pour l'aperçu des dates estimées de sortie des larves de la 2^e génération, consultez [ce lien](#).

Plusieurs mentions d'[érinose](#) ont été faites par les collaborateurs. Cette maladie est causée par des acariens (ériophyides de la vigne) qui causent des boursouflures et un feutrage blanc sur les feuilles. Les ériophyides se retrouvent dans un feutrage blanchâtre sur la face inférieure des feuilles. Sur les vignes établies, les dommages sont plutôt esthétiques. Toutefois, s'ils surviennent sur de jeunes vignes, ils peuvent réduire la croissance. Des traitements au soufre ou à l'huile de pulvérisation, réalisés avant la floraison, peuvent aider à contrôler ces acariens. Les traitements réalisés plus tard en saison risquent d'affecter aussi les acariens prédateurs. Ces produits sont également homologués pour lutter contre le blanc, à une dose plus élevée dans le cas du soufre. Cette dose semble très efficace sur les ériophyides. Consultez votre conseiller et le [Guide des traitements phytosanitaire 2018 Vigne](#). Dans certains cas, des traitements localisés peuvent être faits. En Ontario, le seuil de 25 % de plants infestés est suggéré. La fiche sur les [ravageurs galligènes de la vigne](#) fournit également des informations sur sa biologie.



Dommages d'ériophyides (face supérieure d'une feuille)
Photo : LEDP (MAPAQ)



Dommages d'ériophyides (face inférieure d'une feuille)
Photo : Evelyne Barriault (MAPAQ)

MALADIES

Peu d'évolution et de progression du côté des maladies ([anthracnose](#), [blanc](#), [mildiou](#) et [pourriture noire](#)) depuis la dernière semaine. Consultez le document [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) pour savoir quand intervenir et le [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#) pour savoir comment dépister ces maladies.

Blanc : le risque est présent pour certaines régions

Certains secteurs de la grande région de la Montérégie ont accumulé plus de 500 degrés-jours, base 6, depuis le 1^{er} mars (risque moyen). Une première mention de la maladie a été faite en Montérégie-Est sur le cépage Frontenac. Pour [cette région](#), le niveau de protection devrait être ajusté selon l'historique et la sensibilité des cépages présents dans les vignobles.

La météo annoncée pour les prochains jours sera favorable au développement du blanc : 25 °C et plus, sans pluie, mais avec une humidité relative élevée. Pour les sites avec des historiques et /ou des cépages sensibles, la protection doit être commencée. Le « danger » se rapproche pour la majorité des cépages. Les secteurs ombragés du vignoble sont à surveiller. La maladie peut toucher toutes les parties vertes des plants : les feuilles, les tiges, les vrilles et les fruits.

Afin de prévenir la résistance aux fongicides, assurez-vous de faire une rotation des matières actives (groupes de résistance) utilisées **et évitez d'utiliser des produits pouvant induire de la résistance lorsque des symptômes de maladies sont présents**. Pour vous aider à choisir, consultez le [Guide des traitements phytosanitaires 2018 Vigne](#) ou le site de [SAgE pesticides](#).

Pourriture grise

Premières observations sur des feuilles en Montérégie-Est et Ouest. Les baies peuvent être infectées à la floraison et demeurer sans symptômes jusqu'au stade véraison. Si la saison est chaude et pluvieuse et que la tordeuse de la vigne est présente, les risques de maladies sont plus importants.

Sur les cépages aux grappes compactes, il est recommandé d'appliquer des fongicides en protection, de la floraison jusqu'à la fermeture de la grappe.

TRAITEMENTS AU CUIVRE : ÉVITEZ L'ACCUMULATION DANS LE SOL

Les traitements au cuivre peuvent être utilisés pour lutter contre plusieurs maladies de la vigne (mildiou, excoriose et pourriture noire). Plusieurs formulations sont acceptées en production biologique. Toutefois, il est important de s'assurer de ne pas provoquer l'accumulation de cuivre dans le sol, ce qui pourrait en réduire la fertilité.

Le chapitre 1 du *Guide de bonnes pratiques en viticulture* suggère une façon de prévenir la contamination du sol par le cuivre et de calculer la dose de cuivre métal qui est appliquée par traitement. Pour l'instant, il n'existe pas de réglementation au Québec sur la dose de cuivre qu'il est permis d'appliquer annuellement. En Europe, un maximum de 6 kg/ha/année de cuivre métal peut être appliqué. Nous vous recommandons de faire des analyses de sol tous les trois ans afin de suivre l'évolution de la teneur en cuivre. La question 19 du chapitre 1 de la grille d'auto-évaluation du guide de bonnes pratiques vous permet de vérifier votre niveau. Cet outil est disponible gratuitement sur le site du [Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec \(CRAAQ\)](#).

COULURE ET DESSÈCHEMENT DE LA RAFLE

De la coulure a été observée dans plusieurs vignobles à des intensités plus ou moins fortes selon les cépages et les sites.

Certains collaborateurs ont également observé des symptômes de dessèchement de la rafle. Ce dernier peut causer le flétrissement ou la chute des baies selon le moment où il survient. Le dessèchement peut être dû à plusieurs phénomènes, dont des maladies et des désordres physiologiques. Pour plus d'information, consultez la fiche technique [Flétrissement des baies de raisin et dessèchement de la rafle](#).

DE L'AIR SVP!

À cette période-ci de l'année, la vigne pousse rapidement. Il est important de réaliser régulièrement certaines opérations culturales telles l'écimage (réduction des rameaux après la floraison pour les réduire de 10 à 20 cm), le relevage et le rognage (raccourcissement des rameaux trop longs afin de conserver une surface foliaire équilibrée et pour améliorer l'aération de la vigne et faciliter le passage de la machinerie agricole). Ces opérations permettront à l'air de mieux circuler dans les plants, ce qui diminuera la prolifération des maladies favorisées par l'humidité. De plus, l'efficacité des traitements phytosanitaires sera améliorée : les produits atteindront plus facilement toutes les parties de la vigne qui doivent être protégées.

Cet avertissement a été rédigé par Karine Bergeron et Evelyne Barriault, agronomes. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses du réseau Vigne ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.